**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises

**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg

**Band:** 10 (1922)

Heft: 3

**Artikel:** La seigneurie de Macconnens

Autor: d'Amman, Alfred

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-817425

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La Seigneurie de Macconnens

par Alfred d'AMMAN.

## AVANT-PROPOS

Je devrais peut-être m'excuser de présenter aux lecteurs des Annales une étude dans laquelle ma famille tient une certaine place; mais comme plusieurs autres familles y ont une part, je trouve qu'il n'est pas malséant de la rapporter. Ces quelques pages montrant en quelles mains a passé, durant cinq siècles, une petite seigneurie; les diverses branches de revenu qu'elle fournissait et les conditions auxquelles elle fut rachetée seront une minime contribution à un complément du dictionnaire historique du canton de Fribourg.

On ne sait rien de la seigneurie de Macconnens avant le 14<sup>me</sup> siècle; et jusqu'au commencement du 16<sup>me</sup> siècle, les sources d'informations sont rares. Les documents postérieurs que j'ai trouvés sont presque tous tirés des archives de ma famille; un bordereau analytique de ces archives, particulières à la seigneurie de Macconnens, fut établi vers 1830-1835 par mon père Nicolas d'Amman qui avait été aide-archiviste cantonal de 1821 à 1828. Malheureusement, un grand nombre d'entre eux, spécialement les trois terriers de la seigneurie levés en 1552, 1594 et 1651, sont aujourd'hui introuvables; lorsque le bordereau analytique fut dressé, ils étaient certainement dans la maison de ma

famille à la rue de Morat, laquelle en 1845, échut en partage à Henriette, née d'Amman, épouse d'Albert de Weck. Ces documents furent-ils, dans cette maison, jetés au rebut par des mains inconscientes de leur intérêt historique; furent-ils, lors du rachat de la seigneurie, livrés aux organes administratifs du rachat, lesquels ne les auraient pas jugés dignes d'être conservés? Mes recherches ont été vaines : je ne les ai trouvés ni dans cette maison citée, ni aux archives cantonales. Mais l'auteur du bordereau analytique a donné dans de multiples travaux, soit dans les archives cantonales, soit dans les archives privées de sa famille, une ample mesure de son respect des faits historiques et de l'exactitude qu'il apportait à les relater et les consigner. L'authenticité et la véracité de ce bordereau ne comportent donc aucun doute.

Dans les références faites au cours de cette étude, je désigne par l'abréviation B.A.M. ceux des documents inscrits dans le bordereau analytique qui n'existent plus, et par l'abréviation M ceux qui sont en ma possession.

### LA SEIGNEURIE DE MACCONNENS.

Le territoire constituant la seigneurie de Macconnens était à l'extrême limite, côté de Romont, des terres attribuées à la ville de Fribourg dans la charte de sa fondation; il touchait à la rivière de la Glâne; son étendue n'était pas grande, car lorsque, en 1840, le rachat de la seigneurie fut opéré, il fut reconnu entre parties intéressées que les terres comprises dans la mouvance du fief mesuraient 192 poses.

L'existence de la seigneurie est établie documentairement, dès le quatorzième siècle; elle relevait alors du comte de Savoie et appartenait à la famille de Billens. Le plus ancien document connu est un acte du 23 janvier 1335, par lequel, à la requête des frères Guillaume, Antoine et Jacques, fils de feu Richard de Billens, Louis de Savoie, baron de Vaud, ordonne aux habitants de Villarimboud, présents et futurs, de faire moudre tous leurs grains et

battre tout leur chanvre, au moulin et au battoir rière Macconnens 1.

Le 19 juin 1408 <sup>2</sup>, François de Billens, fils de feu Guillaume, concède à Humbert fils de feu Mermet Rosset le moulin et le battoir susdits, édifiés autrefois par Richard de Billens.

Depuis lors, la seigneurie resta dans la maison de Billens jusqu'à l'extinction de cette famille.

En 1476-78, le bailli de Vaud est François de Billens, seigneur de Macconnens <sup>3</sup>. En 1480, le même François, seigneur de Macconnens, est témoin de la confirmation des franchises du pays de Vaud par le duc de Savoie <sup>4</sup>. Il était le petit-fils de ce François cité plus haut à la date de 1408.

En 1515, François de Billens, seigneur de Macconnens, fils du susdit François, vend à Peterman Saloz, bourgeois de Fribourg, un cens de dix livres, monnaie de Fribourg, et l'assigne sur sa part à la grande dîme de Villaz; c'était évidemment, sous cette forme déguisée, et très courante à cette époque pour éluder la défense ecclésiastique du prêt à intérêt, un emprunt de deux cent livres, gagé sur hypothèque <sup>5</sup>. Encore en 1515, il vend à l'abbaye de Payerne, pour 1711 livres lausannoises, sa part à la seigneurie de Corserey <sup>6</sup>.

En 1528, 1<sup>er</sup> avril, François de Billens, seigneur de Macconnens, constitue en mains de Hensilinus Grand, chapelain et recteur de la chapelle de S<sup>t</sup>-Maurice à Romont, une assignation convenable pour une fondation de trois cents livres en faveur de cette chapelle, constituée par ses ancêtres <sup>7</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A.C.F. Fonds du baillage de Romont, nº 5, copie du 16<sup>me</sup> siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ibid. annexe au même document.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Grangier, Annales d'Estavayer, paragr. 248; Mém. et Doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse rom., vol. 8 p. 355.

<sup>4</sup> Ibid. vol. 27, p. 291.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> A.C.F. Fonds du baillage de Romont, document nº 69.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> A.C.F. Fonds de Payerne, nº 44.

<sup>7</sup> A.C.F. Fonds de Romont, nº 67.

Les documents de 1515 relatés ci-dessus sont un premier indice que la famille de Billens n'était plus dans une situation prospère; j'en trouve un second dans une investiture, obtenue le 15 juin 1537 par le monastère de la Fille-Dieu contre les hoirs de Pierre, fils de feu François de Billens, sur le moulin et la terre de Massonnens, pour cens arriérés <sup>1</sup>.

La part à la grande dîme de Villaz dont je viens de rapporter la mise en hypothèque consistait dans la moitié tandis que le clergé de Romont en possédait un quart et l'hôpital de Romont aussi un quart <sup>2</sup>. Cette moitié de la dîme fut reconnue en hommage-lige en faveur du duc Charles de Savoie le 4 juin 1532 <sup>3</sup> par François, fils de feu François de Billens, seigneur de « Macugnin »; elle avait été achetée, le 27 avril 1426, pour huit cents écus au coin du roi de France, l'écu compté à 21 sols de Savoie, par Aymonet Fabri (Favre), de Romont et était parvenue à la famille de Billens par le mariage de Perronette, fille du dit Fabri avec un Pierre de Billens, grand père du reconnaissant. Elle forma, dès lors, un tout avec la seigneurie.

François de Billens épousa noble Marguerite de La Palu <sup>4</sup>. Elle lui survécut ; elle vivait encore en 1544, ayant le 2 décembre de cette année, reconnu l'usufruit de certains biens que son mari lui avait légués par testament ; dans ce document, elle est qualifiée de relaissée de noble François de Billens en son vivant seigneur de Macconnens <sup>5</sup>.

Avec ce dernier, s'éteignit la lignée masculine de la famille, car il n'eut pas de postérité, son frère Pierre, mort déjà avant le 10 octobre 1507 <sup>6</sup> n'eut que des filles, et un autre frère Antoine n'est connu que par un document de 1492 <sup>7</sup>, lequel laisse ignorer s'il était marié.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. Fille-Dieu, selon répertoire aux A.C.F. tiroir, XI, nº 74.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A.C.F. Grosse de Romont, nº 102, fol. 186.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> A.C.F. Grosse de Romont, nº 102, fol. 186.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> On trouve aussi les formes de La Paluz, de La Palud.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> A.C.F. Grosse de Romont, nº 85, fol. 83.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> A.C.F. Titres de Romont, non classés.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> A.C.F. Grosse de Montagny, nº 128, in fine.

Je n'ai pas trouvé en quelle année mourut François de Billens: sa mort doit prendre place entre l'an 1532, date à laquelle il prêta hommage au duc de Savoie pour sa part à la dîme de Villaz-St-Pierre 1, et l'an 1538; en effet, le 30 septembre 1538, dans la reconnaissance passée par le clergé de Romont pour une partie de cette même dîme, il est fait mention de noble Marguerite de la Paluz, veuve de feu François de Billens, jadis seigneur de Macconnens 2.

En quelles mains passa la seigneurie de Macconnens à la mort de ce dernier?

C'est ici le moment d'examiner deux assertions relatives aux possesseurs de la seigneurie de Macconnens dans le premier tiers du seizième siècle :

1º Dans les annotations faites par l'archiviste J. Schneuwly en marge de l'un des exemplaires du dictionnaire du canton de Fribourg par Kuenlin que possèdent les archives cantonales, on trouve la mention que François de Billens vendit la seigneurie en 1514, pour trois cent cinquante florins à Jean Chevrot de Payerne. Ce n'est pas cette seigneurie qu'il vendit à cette date pour trois cent cinquante florins petit poids à ce Jean Chevrot, mais le quart de la dîme de Torny-le-Grand, de Torny-le-Petit et de Middes. Ceci est consigné très longuement dans la reconnaissance que firent de cette dîme, le 19 juin 1562, les frères et sœurs, enfants de noble Benoît du Molin de Payerne, soit les petits enfants de ce Jean Chevrod dont la fille Isabelle avait épousé Benoît du Molin ³.

2º Il a été affirmé dans divers manuscrits et dans diverses publications que la seigneurie de Macconnens fut possédée dans le second tiers du seizième siècle par Antoine de Gruyères.

C'est à une chronique manuscrite sur la contrée et la maison de Gruyères, composée vers 1770, par François-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A.C.F. Grosse de Romont, nº 102, fol. 186.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A.C.F. Quernet, no 98, fol. 14 à 18.

<sup>3</sup> A.C.F. Quernet de Montagny, nº 8, fol. 253.

Ignace de Castella, de Gruyères, que remonte la première assertion; cette chronique se trouve dans la bibliothèque de la Société économique de Fribourg. Elle porte en tête la mention « Copie » et en deuxième page le titre : Notes généalogiques et historiques des maisons de Gruyère, d'Ogo, de Montsalvens, d'Oron et de Corbières, tirées des chartes et manuscrits de l'évêché de Lausanne, de l'Abbaye de Hauterive, du Clergé de l'Eglise, Bourgeoisie et Hôpital de Gruyères, des chartreuses de la Part-Dieu et de la Valsainte, etc.

Les notes relatives à la maison de Gruyères comprennent les pages 2 à 80; de la page 81 à 83, elles contiennent une «table abrégée de la maison de Gruyères»; la page 84 contient les noms de personnages illustres insérés dans l'ancien cartulaire de l'église de Gruyères; puis les pages 85 à 99 sont consacrées aux maisons d'Ogoz, de Montsalvens, d'Oron et de Corbières; les pages 100 à 108, à des maisons religieuses; enfin, les pages 109 à 111, contenant des observations et rectifications relatives au texte copié, sont d'un autre auteur, mais de l'écriture de celui qui a fait la copie.

J'ai cherché en vain l'original de cette copie; je croyais le trouver dans un manuscrit beaucoup plus étendu, du même François-Ignace de Castella, qui me fut signalé aux archives de la cure de Gruyère et que monsieur le curé de cette paroisse a eu l'obligeance de me communiquer: Il est intitulé Histoire de la Suisse: commencé en 1751, fini en 1789, il consiste en 368 feuilles; la généalogie de la maison de Gruyères n'y tient qu'une faible place, à savoir de la feuille 263 à la feuille 279; l'auteur lui-même écrit: « Cette généalogie est très défectueuse, voyez mon nouveau recueil fait en 1772 ». Celui-ci constituait, sans aucun doute, l'original de la copie possédée par la bibliothèque de la Société économique.

J'ai eu aussi en communication une copie que possède la bibliothèque de la ville de Berne; enfin j'ai consulté une troisième copie qui est à la bibliothèque

cantonale de Fribourg. Je croyais d'abord que celle-ci était l'original cherché, mais j'ai dû me convaincre du contraire: elle porte en première page la suscription « Ce manuscrit appartient à François Bourquenoud du « Fontany, 1812 »; la comparaison de ces quelques mots avec le texte montre clairement, je le crois, que le manuscrit est de l'écriture de Bourquenoud.

Voici maintenant ce qui est relaté passim, sur Antoine de Gruvères dans la copie que possède la Société économique; les mêmes passages se trouvent, littéralement, dans celle qui existe à la bibliothèque cantonale:

« Noble Antoine de Gruyère, Seigneur de Maconnens « et de Villargiros, châtelain de Gruyère depuis l'an 1529

« jusqu'en 1542. — Cartul. des châtelains 1.

« Erection de la métralerie de Montbovon en 1539 : « le comte nomma premier métral Antoine Grosel qui prêta « serment entre les mains de noble Antoine de Gruyère, «bâtard, seigneur de Maccognin et Villargiro, châtelain « de Gruyère, le 6e jour en décembre 1539, au château de « Gruvère <sup>2</sup> — ex origin(ali).

« Illustre et noble dame Françoise fille de Jean et sœur « de Michel comte de Gruyère, relicte d'Illustre et puissant « Charles de challant, acquit la seigneurie de Villargiroud « de dame Marguerite de la Palud, veuve de noble Antoine « de Gruyère, seigneur de Maccognin, par acte du 20 juin « 1544, signé Louis Mennat, notaire de Romont 3.

« Noble André, fils de noble Antoine de Gruyère, sei-« gneur de Maccognins, châtelain de Palézieux en 1549 ; « signé J<sup>bus</sup> de Minsier et Jean Corby, partage testam 4.

« Antoine de Gruyère, seigneur de Maccognins et « Villargiroud, Marguerite de la Palud, sa femme ; André « leur fils, 1527 » 5. (A suivre.)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> P. 64.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> P. 68.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> P. 71.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> P. 74.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> P. 84.